

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 72
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 1A – RENOVATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT
D'ALBERT - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

L'entreprise Forges d'Albert a pour cœur de métier le forgeage libre, l'écroûtage et l'usinage ainsi qu'une expertise sur plusieurs types de traitement thermique. Elle s'adresse à l'industrie française, comme le nucléaire, pétrole et gaz, énergie, armement...

Dans le cadre de son développement, l'entreprise Forges d'Albert, SASU de 14 salariés, souhaite rénover ses locaux actuels et agrandir l'usine afin d'y installer de nouveaux moyens de production, qui permettront d'élargir sa gamme de fabrication et d'accéder à de nouveaux marchés tels que l'aluminium et le Gaz Naturel Liquéfié. Le coût des travaux de réhabilitation de l'existant est estimé à 300 000€ HT et le coût des travaux d'extension à 700 000€ HT. Le coût total s'élève donc à 1 000 000€ HT.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises PME prévoit un taux de subvention de 10% des investissements HT, plafonné à 40 000€ d'aide pour la rénovation et/ou l'extension de bâtiment existant, pour des entreprises de moins de 250 salariés.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention et la demande d'autorisation de commencement anticipé présentées le 07 mars 2024 par la SASU Forges d'Albert,

Vu l'accord de commencement anticipé de l'opération octroyée à compter du 1^{er} mars 2024 par la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction le 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide à l'immobilier d'entreprises de 40 000€ pour le projet décrit ci-dessus, à la SASU Forges d'Albert ;
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SASU Forges d'Albert telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 1 ABSTENTION JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 1B – CRÉATION DE L'ART DU CHEVEU BY CÉLINE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

La société L'art du cheveu by Céline a été créée le 02/01/2024 et le salon de coiffure a ouvert à Acheux-en-Amiénois le 28 février 2024. Sa gérante, Céline RIGAUD, qui travaillait depuis 16 ans dans le domaine, propose différents services dont les coupes hommes-femmes-enfants, les soins et masques, la pause d'extensions et la vente de produits.

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1^{ère} année et jusqu'à 30% la 2^{ème} année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1^{ère} année est évalué à 2 200 € et celui de la 2^{ème} année à 1 320€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de la société L'art du cheveu by Céline reçue le 29 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 2 200€ pour la 1^{ère} année et de 1 320€ pour la 2^{ème} année, à l'entreprise L'art du cheveu by Céline,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec l'entreprise L'art du cheveu by Céline telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION JEAN-CHRISTIAN RUIIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Maren, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 1C – OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE POUR HOMME : MAD - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

La SAS MAD est un commerce qui s'articule autour de la vente de vêtements, de chapeaux et d'accessoires pour homme. Située à Albert 17 places d'Armes, elle est gérée par M. Emeric Hirondar depuis le 26/01/2024.

Dans le cadre de ce projet, le gérant a été accompagné par Initiative Somme France Active Picardie. Il a obtenu un prêt d'honneur de 6 095€ dont 15% de bonification par la Communauté de communes et une garantie « Territoire ».

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1^{ère} année et jusqu'à 30% la 2^{ème} année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1^{ère} année est évalué à 1 850€ et celui de la 2^{ème} année à 1 110€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de la SAS MAD reçue le 21 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 1 850€ pour la 1^{ère} année et de 1 110€ pour la 2^{ème} année, à la SAS MAD,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS MAD telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 1D – OUVERTURE D'UN COMMERCE DE DETAIL D'EQUIPEMENT VELO : MELI VELOS - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

La SAS Méli Vélos est un commerce qui ouvrira prochainement rue Carnot à Albert. Il s'articule autour de la vente de tous cycles neufs et d'occasion, traditionnels et à assistance électrique ainsi que d'accessoires pour le cyclisme. Il proposera également la réparation, l'entretien et le nettoyage de tous cycles, traditionnels et à assistance électrique.

Dans le cadre de ce projet, le gérant a été accompagné par Initiative Somme France Active Picardie. Il a obtenu un prêt d'honneur de 6 095€ dont 15% de bonification par la Communauté de communes. En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1^{ère} année et jusqu'à 30% la 2^{ème} année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1^{ère} année est évalué à 2 750.25€ et celui de la 2^{ème} année à 1 650.15€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention de la SAS Méli Vélos reçue le 22 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 2 750.25€ pour la 1^{ère} année et de 1 650.15€ pour la 2^{ème} année, à la SAS Méli Vélos,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention à intervenir avec la SAS Méli Vélos telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS JEAN-CHRISTIAN RUIIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 2 – CHOIX DU MODE DE GESTION DE L'HEBERGEMENT D'ENTREPRISES – LE HUB

Depuis février 2019, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a délégué la gestion de son hébergement d'entreprises– Le HUB –à l'entreprise INTERFACES, dans le cadre d'un contrat de concession arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

Un rapport de synthèse présentant les différents modes de gestion envisageables pour la poursuite de la gestion du site a été élaboré et a conclu à l'opportunité de reconduire le mode de gestion délégué sous réserve d'engagements pertinents en termes d'occupation du site et de dynamisation du territoire.

Le choix du recours à un opérateur spécialisé privé par le biais d'un contrat de concession de service public de type affermage pour la gestion du HUB apparaît comme le plus pertinent car il permettra :

- De transférer à l'opérateur économique la responsabilité liée à l'exploitation et à la commercialisation du site ;
- De transférer à l'opérateur économique le risque financier lié aux assiettes de facturation, au risque d'impayé et à la fluctuation des coûts d'exploitation (achats et prestations de services) et de limiter le risque pour la Communauté de communes,
- De profiter de l'expertise d'un opérateur économique qui sera en mesure de mettre à disposition du service des moyens humains qualifiés dans l'accompagnement entrepreneurial et d'éviter à la Communauté de communes de recruter du personnel pour exploiter le site,
- De garantir au mieux la continuité du service en faisant profiter le service de sa structure globale, de ses moyens de communication et de commercialisation,
- De bénéficier d'une mise en concurrence afin d'optimiser les coûts d'exploitation du site, la compensation de service public versée et les tarifs proposés.

En prenant en considération les amortissements liés au renouvellement à la charge du concessionnaire et pour tenir compte de la nécessité de remettre régulièrement en concurrence les contrats publics, la durée du contrat sera fixée à 5 ans à compter du 1er janvier 2025 avec une date d'échéance au 31 décembre 2029.

Le rapport de synthèse relatif au mode de gestion présente également les prestations qu'il est envisagé de confier au délégataire.

C'est pourquoi,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu le rapport sur le choix du mode de gestion de l'hébergement d'entreprises – Le HUB-,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le choix du mode de gestion par concession de service public pour la gestion et l'exploitation du HUB,
- approuve les caractéristiques des prestations qui seront confiées au délégataire telles que définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion joint en annexe,
- approuve la durée du contrat telle que définie dans la présente,
- décide de lancer la consultation auprès des sociétés spécialisées conformément au code de la commande publique et aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette procédure.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 1 ABSTENTION RENE DELATTRE (MIRAUMONT), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilily, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irlès, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilily, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 3 – DEBAT SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le 10 mars 2023, la promulgation de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) engage l'ensemble du territoire national dans une réflexion allant de l'échelon global à celui du local.

Cette loi instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires.

Les données de l'État (sorte de Porter A Connaissance cartographique) ont été publiées le 10 mai 2023, lançant le « compte à rebours » pour chaque commune dans la réalisation des cartes des zones d'accélération favorables (ZAF). Le délai a été fixé au 31 mars 2024.

Les communes doivent, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations. Leur établissement public de coopération intercommunale doit débattre de ces zones en lien avec le projet du territoire.

Si une commune ne délimite pas de ZAF, les porteurs de projet devront obligatoirement créer un comité de projet pour chaque projet.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot engagé le 06 juin 2023, la délimitation de ces zones doit favoriser une politique énergétique ambitieuse à l'échelle intercommunale.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 3 : ETRE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Objectif 1: Engager la transition écologique de notre territoire

Le Conseil communautaire a débattu sur le projet de Thièvres lors de la séance du 04 décembre 2023.

À ce jour, les communes suivantes ont proposé des zones d'accélération :

- Acheux-en-Amiénois,
- Albert,
- Aveluy,
- Bazentin,
- Beaucourt-sur-l'Ancre,
- Bertrancourt,
- Bouzincourt,
- Bray-sur-Somme,
- Cappy,
- Courcellette,
- Chuignolles,
- Eclusier-Vaux,
- Herissart,
- Irlès,
- Léalvillers,
- Louvencourt,
- Mailly-Maillet,
- Marieux,
- Millencourt,
- Miraumont,
- Morlancourt,
- Pozières,
- Puchevillers,
- Pys,
- Raincheval,
- Toutencourt,
- Varennes,
- Ville-sur-Ancre.

C'est pourquoi

Vu la loi APER et en particulier son article 15,

Vu les zones d'accélération présentées par les communes de : Acheux-en-Amiénois, Albert, Aveluy, Bazentin, Beaucourt-sur-l'Ancre, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Cappy, Courcellette, Chuignolles, Eclusier-Vaux, Herissart, Irlès, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Marieux, Millencourt, Miraumont, Morlancourt, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Toutencourt, Varennes, Ville-sur-Ancre,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Territorial du 13 mars 2024

Le Conseil communautaire prend acte du débat organisé sur l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par les communes du Pays du Coquelicot.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION JEAN-CHRISTIAN RUIIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Geoffrey Crochet.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 4 – APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE LA CENTRALE D'ACHAT DE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite améliorer l'offre de mobilité pour sa population. C'est dans ce sens que la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adhéré au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités le 08 décembre 2022.

Par délibération en date du 04 décembre 2023, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adhéré à la centrale d'achat mise en place par Hauts-de-France Mobilités, notamment pour le lancement d'un marché mutualisé de Transport à la Demande (TAD).

Suite à la demande de la Préfecture du Nord d'apporter des précisions aux statuts de la Centrale d'achats Hauts-de-France Mobilités, notamment sur le volet de la commande publique, les statuts de la centrale d'achat du 13 novembre 2023 ont été révisés par délibération du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 22 février 2024.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°2B en date du 25 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, la dotant ainsi du statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, lui permettant de mettre en place des services de mobilité sur son territoire,

Vu la délibération n°1 en date du 08 décembre 2022 portant adhésion de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités par la délibération N°2023-34 adoptée lors de la séance du 19 juin 2023, donnant la possibilité au Syndicat Mixte de se constituer en Centrale d'Achat,

Vu la délibération 2023-36 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 13 novembre 2023, portant création de la Centrale d'Achat,

Vu la délibération n°5 en date du 04 décembre 2023, portant adhésion de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération n°2024-07 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 22 février 2024 portant sur la révision et la substitution des statuts de la centrale d'achat,

Vu le courrier de saisine du Président de Hauts-de-France Mobilités, relatif à l'approbation des statuts révisés de la Centrale d'Achat « Hauts-de-France Mobilités » dans un délai de 3 mois, aux fins de pouvoir bénéficier des marchés portés par la Centrale d'Achat en 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les statuts révisés de la centrale d'achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, tels que joints en annexe,
- décide de prévoir une convention de mandat préalablement validée par le comptable public de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot pour chaque lancement de marché public ou accord-cadre,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 5 – LANCEMENT D'UN MARCHÉ MUTUALISÉ DE TRANSPORT À LA DEMANDE PAR LA CENTRALE D'ACHAT HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite améliorer l'offre de mobilité pour sa population. C'est dans ce sens que la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adhéré au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités le 08 décembre 2022.

Hauts-de-France Mobilités propose à ses membres, autorités organisatrices de la mobilité (AOM), de lancer un marché mutualisé de Transport à la Demande (TAD) via une centrale d'achat. Ce marché vise à offrir un service inter-AOM et à réduire les coûts en mutualisant certaines fonctions (notamment la centrale de réservation, les véhicules, les chauffeurs) et en centralisant la procédure de passation de marché.

Par délibération en date du 04 décembre 2023, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adhéré à la centrale d'achat mise en place par Hauts-de-France Mobilités pour le transport à la demande.

Afin de permettre le lancement du marché mutualisé de transport à la demande, un travail collaboratif des EPCI impliqués a permis la définition des besoins partagés et l'élaboration d'un cahier des charges.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a sollicité auprès de la Région Hauts-de-France une délégation de compétence afin de mettre en place ce service de transport à la demande et de desservir des points d'intérêt à l'extérieur de son ressort territorial.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°2B en date du 25 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, la dotant ainsi du statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, lui permettant de mettre en place des services de mobilité sur son territoire,

Vu la délibération n°1 en date du 08 décembre 2022 portant adhésion de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités par la délibération N°2023-34 adoptée lors de la séance du 19 juin 2023, donnant la possibilité au Syndicat Mixte de se constituer en Centrale d'Achat,

Vu la délibération 2023-36 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 13 novembre 2023, portant création de la Centrale d'Achat,

Vu la délibération n°5 en date du 04 décembre 2023, portant adhésion de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération 2024-07 du 22 février 2024 révisant les statuts de la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le projet de délibération de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot en date du 08 avril 2024 portant sur l'approbation de la révision des statuts de la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le courrier de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à la Région Hauts-de-France en date du 26 décembre 2023, sollicitant une délégation de compétence afin de mettre en place un service de transport à la demande et de desservir des points d'intérêt à l'extérieur de son ressort territorial,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 13 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de souscrire au lancement d'un marché mutualisé de Transport à la Demande par la centrale d'achat du Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen pour un montant maximum de 1,2 millions d'euros TTC par an soit 4,8 millions d'euros TTC sur la durée totale du marché,
- décide de dire que cet accord-cadre à bons de commande sera soumis au cahier des Clauses Administratives Générales de fournitures courantes ou de services pour une durée initiale de 2 ans renouvelable une fois,
- approuve la convention de mandat précisant les conditions d'exécution financière du marché, telle qu'annexée,

- autorise pour le compte de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot un montant maximum de 80 000 € par an, au titre du service de Transport à la Demande,
- décide de donner mandat au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour signer le marché au nom de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de délégation de compétence avec la Région Hauts-de-France, afin de mettre en place un service de transport à la demande,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de mandat et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Crochet', written over the printed name 'GEOFFREY CROCHET'.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 6 – CONVENTION AVEC LE POLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS POUR LA MUTUALISATION DU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉ DURABLE

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt " France Mobilités -Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) " en Octobre 2022, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a missionné un prestataire pour élaborer une stratégie de mobilité globale, 5 Plans de Mobilité Simplifiés et 5 Schémas Directeurs Cyclables pour cinq EPCI du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois dans une approche territoriale élargie. La Communauté de communes du Pays du Coquelicot participe à cette stratégie de mobilité globale à travers la compétence mobilité qu'elle exerce depuis la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021.

Afin d'assurer le suivi de la mission « Plans de Mobilité Simplifiés et Schémas Directeurs Cyclables », de proposer l'organisation et l'animation de réunion pour les habitants, de réaliser des synthèses communicantes ou encore de réaliser la veille dans les solutions de mobilités et sur la réglementation, un poste de chargé de mission mobilité durable a été créé au sein du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

La mutualisation du poste à l'échelle des 5 EPCI engagés dans cette démarche doit permettre de couvrir le salaire, les charges ainsi que les frais de structure qui sont à répartir à parts égales à la charge des 5 EPCI pour un montant estimé à environ 50 000 €. Ainsi, une contribution de 10 000 € par territoire sera versée au Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour ce poste.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Pôle Métropolitain en date du 05 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention à intervenir avec le Pôle Métropolitain pour la mutualisation du poste de chargé de mission mobilité durable, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courceleste, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 7 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
2023 – 2027 / BILAN DE L'ANNEE 2023**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés et en application du Grenelle de l'environnement, le Conseil communautaire a délibéré le 08 décembre 2022 en faveur de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période de 2023 à 2027.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA s'est réunie le 10 janvier 2024 afin de donner son avis sur le bilan de l'année 2023. Un avis favorable a été donné par la CCES à l'issue de la réunion.

Tel que mentionné dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015, le bilan de l'année 2023 sera mis à disposition du public sur le site internet et à l'accueil de la Communauté de communes. Il sera également envoyé à l'ADEME et à la Préfecture.

Ce 1^{er} bilan du PLPDMA s'inscrit dans le projet communautaire 2020 – 2026 adopté le 27 septembre 2021 : Axe3 « être exemplaire pour le respect de l'environnement », objectif stratégique N°4 : se mobiliser pour réduire le volume des déchets.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du 20 juin 2022 concernant la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,

Vu la délibération du 8 décembre 2022 concernant le Programme de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (2023-2027),

Vu l'avis favorable de la CCES réuni le 10 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 30 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le bilan de l'année 2023 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courceleste, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 8 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre de sa compétence « Voirie », la Communauté de communes réalise annuellement des travaux d'investissement sur les voiries communautaires.

De par ses statuts, elle peut proposer la mutualisation des prestations intellectuelles aux communes qui la composent, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

A l'approche de l'échéance du marché en cours, il est proposé aux communes du Pays du Coquelicot qui le souhaitent d'engager une concertation et de constituer avec la Communauté de communes un groupement de commandes, afin de bénéficier d'économies d'échelle dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux à réaliser sur les voies communales.

Pour les communes qui en manifestent le souhait, il est proposé de constituer avec la Communauté de communes un tel groupement de commandes, pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum, conclu avec un titulaire unique pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Les communes conservent la maîtrise d'ouvrage. Elles assument la charge financière et l'exécution de leurs accords-cadres et marchés.

Il est proposé que la Communauté de communes soit le coordonnateur du groupement, pour lequel une commission d'appel d'offres spécifique doit par ailleurs être créée. Elle comprendra un membre de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité et sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes.

Le coordonnateur assurera la procédure de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés, chaque membre du groupement faisant par la suite son affaire de leur exécution en fonction de ses besoins propres.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces opérations, il est nécessaire de lancer la consultation correspondant à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de travaux de voirie 2025.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et les communes qui le souhaitent pour la mise en œuvre d'un d'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie,
- désigne Mme Sylvie BROOD comme représentant de la Communauté de communes, pour siéger en qualité de Présidente au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement, telle qu'annexée,
- autorise le groupement à lancer la procédure dans le respect des seuils de la commande publique,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres et marchés correspondants ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 9 – ECOLES AU CINEMA – APPEL A PROJETS COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement de la culture cinématographique. Ainsi, un appel à projets a été lancé auprès des écoles du territoire communautaire afin de les aider à se déplacer jusqu'au cinéma selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2023.

Les projets suivants ont été déposés et sont éligibles :

Ecole	classe	film
Ecole de Morlancourt	CP – CE1	La vallée des loups
Ecole de Ville-sur-Ancre	CE - CM	La vallée des loups
Ecole de Hérisart	TPS - GS	La chasse à l'ours

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide, dans le cadre de l'appel à projets communautaire « écoles au cinéma », de financer le transport pour les projets présentés ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 10 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES ALSH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT HORS ALBERT POUR LA PERIODE 2024-2026

Depuis sa création, la Communauté de Communes a mis en place et organisé les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur son territoire. Ces ALSH ont été essentiels pour répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces ALSH, la Communauté de Communes conventionne avec les communes accueillant un ALSH pour la mise à disposition de locaux dans les écoles et les salles communales. Ces conventions permettent de garantir des conditions optimales d'accueil et de sécurité pour les enfants participant aux activités proposées par les ALSH.

Les frais liés au fonctionnement des ALSH sont répartis comme suit :

- la Communauté de communes assure l'organisation et prend en charge tous les frais liés au personnel d'animation et de direction, ainsi qu'aux sorties et aux activités.
- les communes ou syndicats scolaires mettent à disposition leur locaux et prennent en charge les coûts relatifs aux fluides tels que l'électricité, le chauffage et l'eau, et au personnel qui assure les services de cantine du midi et l'entretien des locaux.

Afin de soutenir les communes ou syndicats (hors Albert) dans cette prise en charge, il est proposé de fixer une participation financière de la Communauté de communes aux frais de fonctionnement des ALSH pour les trois prochaines années, comme suit:

- Mise à disposition d'un espace de vie : 100 € /semaine
- Mise à disposition d'un espace de restauration :

400 € /semaine si le nombre de repas servi est inférieur ou égal à 60 par jour

500 € / semaine si le nombre de repas servi est supérieur à 60 par jour

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Jeunesse, Tourisme » réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de valider les modalités de participation financière de la Communauté de communes aux frais de fonctionnement des communes et syndicats concernés telles que présentées ci-dessus,
- approuve la convention telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 11 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE
DU « GLEANNANCRE PIPEBAND » POUR L'ANNÉE 2024**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement artistique musical, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot accueille depuis septembre 2022 au sein du Zèbre d'Albert l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band ».

En 2023, une première convention de partenariat a été signée entre les parties susmentionnées et il est proposé de la renouveler en 2024.

Ainsi la Communauté de Communes s'engage à abonder le budget de l'école de musique de 1000€ en investissement pour l'achat d'instruments, dont la Communauté de communes reste propriétaire mais qui seront mis à disposition de l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band ». En contrepartie l'association s'engage à assurer et entretenir lesdits instruments et à participer à 3 auditions concerts réparties sur le territoire de la Communauté de Communes à des dates et lieux définis en commun.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Jeunesse, Tourisme » réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat 2024 avec l'école associative de cornemuses du « Gleannancre Pipe Band », telle qu'annexée,
- approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget, soit un montant de 1000€ en investissement pour la mise à disposition d'instruments,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR 1 ABSTENTION, CHRISTOPHE LEMAITRE (HARPONVILLE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 12 – RESTAURATION COLLECTIVE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES, CONFECTION DE REPAS ET CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La mise en œuvre depuis 4 ans d'un groupement de commandes pour la confection de repas pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Albert et ceux accueillis dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot permet, par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service tant pour les besoins de la Commune que pour ceux de la Communauté de communes.

Compte tenu de l'échéance du marché actuel en octobre prochain, la Commune propose la création d'un nouveau groupement de commandes en matière de restauration collective pour les scolaires et les ALSH pour une période d'un an renouvelable 3 fois, et il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à ce groupement conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

La Ville d'Albert assurera les fonctions de coordination du groupement.

A ce titre, la Ville procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, ainsi qu'à la notification du marché.

L'exécution est assurée par chacun des deux membres du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

La commission d'appel d'offres du groupement est composée comme le prévoit l'article L1414-3 I° du code général des collectivités territoriales, elle sera composée dans les conditions fixées par le même article et nécessite la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'adhérer au groupement de commandes susmentionné,
- accepte les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- désigne Jean-Luc FOURDINIER et Anna-Maria LEMAIRE comme représentants respectivement titulaire et suppléante de la Communauté de communes à la Commission d'Appel d'Offres ad'hoc,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

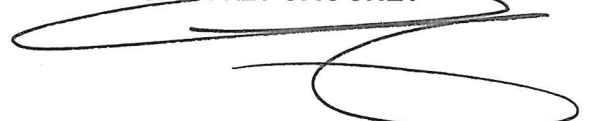
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 13 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL NAUTIQUE ET CYCLABLE DE L'OFFICE DE TOURISME A L'ASSOCIATION BIVOUAC EN SOMME POUR LE PORT DE CAPPY

En 2023, l'office de tourisme, sous forme associative, assurait la gestion du port de Cappy avec un point d'accueil touristique et la location de matériel nautique et cyclable.

L'office de tourisme, qui est propriétaire du matériel (vélos, paddles, pédalos, kayaks...), est depuis le 1^{er} janvier 2024 géré en régie par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et n'assume plus la gestion du port de Cappy qui est désormais assurée par son propriétaire, Le Département de la Somme.

L'association Bivouac en Somme a proposé aux élus de la commune de Cappy de mettre en place une offre de location de matériel et d'activités au niveau de la Capitainerie. Elle sollicite aujourd'hui la Communauté de communes du Pays du Coquelicot pour une mise à disposition gratuite de notre matériel nautique et cyclable.

C'est pourquoi,

Vu le courrier de l'association Bivouac en Somme en date du 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Jeunesse, Tourisme » réunie le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise à disposition à titre gratuit du matériel nautique et cyclable de l'Office de tourisme à l'association Bivouac en Somme pour le port de Cappy,
- approuve la convention correspondante, telle qu'annexée,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 14 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°19 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2023 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du transfert du personnel de l'Office de tourisme dans les effectifs de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, lié à la reprise en régie de la compétence « promotion du tourisme », l'établissement public a l'obligation de proposer aux salariés la reprise de leur contrat sous la forme d'un contrat de droit public, en respectant les clauses substantielles du contrat dont les salariés sont titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération.

Ainsi, il y a lieu de créer au tableau des effectifs, quatre postes de la filière administrative répartis de la façon suivante, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Un poste de catégorie A à temps complet, aux grades d'attaché ou d'attaché principal afin d'assurer la direction de l'office du tourisme en charge du développement de la stratégie ;
- Un poste de catégorie A à temps complet, au grade d'attaché affecté sur des missions d'adjoint de direction, notamment chargé de l'animation touristique ;
- Un poste de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire de 23 heures, chargé de l'accueil et de l'animation des réseaux des partenaires ;
- Un poste de catégorie C au grade d'adjoint administratif, à temps complet, chargé de l'accueil, de l'information des visiteurs et de la participation aux animations.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourraient être pourvus par des contractuels de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base du grade de l'emploi, dans la limite de l'échelon terminal.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 313-1,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2221-11,

Vu le Code du travail, et notamment l'article L. 1224-3,

Vu la délibération n°21 du conseil communautaire du 4 décembre 2023 portant création de la régie « Office de tourisme du Pays du Coquelicot »,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'annuler la délibération n°19 du conseil communautaire du 4 décembre 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs et de la remplacer par cette présente délibération ;
- approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus ;
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1. Suppressions et créations de postes permanents :

Afin de permettre les avancements proposés au tableau des agents promouvables au choix du Centre de Gestion de la Somme de l'année 2024 et en application de l'arrêté portant détermination, à compter du 1^{er} janvier 2021, des lignes directrices de Gestion (LDG) en matière d'avancement de grade des agents titulaires et stagiaires de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, il est proposé :

- de supprimer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif et de le créer au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- de supprimer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif et de le créer au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- de supprimer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de le créer au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- de supprimer trois postes à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de les créer au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2024.

Suite à l'obtention du concours de rédacteur d'un agent et à son inscription sur l'arrêté portant établissement de la liste d'aptitude par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme, il est proposé de supprimer un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 12 heures 30, et de le créer au grade de rédacteur au 1^{er} mai 2024.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune d'Authuille au service commun de secrétariat de mairie mutualisé, il y a lieu de créer un poste aux grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, sur une durée hebdomadaire de 6 heures à compter du 19 juin 2024. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base des échelles indiciaires des grades de ces cadres d'emplois.

2. Création d'un emploi non permanent au sein du service déchets – contrat de projet

Le contrat d'apprentissage de l'ambassadeur du tri prenant fin au 1^{er} octobre 2024, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet sous la forme d'un contrat de projet, aux grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 1^{er} octobre 2024 pour une durée de trois ans, afin de poursuivre la mise en œuvre des projets sur la réduction des déchets et le compostage.

Le contrat de projet prendra fin lors de la réalisation des projets pour lesquels il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée. Il sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le ou la candidate retenu(e) devra justifier d'un Bac+2 en environnement et/ou d'une expérience adaptée aux missions lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à un échelon déterminé par son profil et son expérience, dans la limite de l'échelon terminal du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Dans le cadre de ce recrutement, l'ADEME sera sollicitée afin d'obtenir une aide financière.

3. Emplois non permanents liés à un accroissement saisonnier d'activité

En prévision de la période estivale, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de renforcer les équipes par la création des emplois non permanents suivants :

- Trois emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint technique pour les mois de juillet et d'août 2024 pour le service déchets et la régie technique ;

- Un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe du 24 juin 2024 au 1^{er} septembre 2024 inclus pour l'office de tourisme ;
- Deux emplois non permanents à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 24 heures 30, au grade d'adjoint territorial du patrimoine du 1^{er} juillet au 31 août 2024 pour le service lecture publique.

4. Emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité

Il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activité au 1^{er} septembre 2024 et de recruter un(e) assistant(e) juridique sur un contrat à durée déterminée de 4 mois, chargé(e) d'assurer la gestion administrative des marchés publics. Cet emploi sera adossé au grade de rédacteur. La rémunération de l'agent sera fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base de l'échelle indiciaire du grade de rédacteur.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- o approuve les modifications du tableau des effectifs permanents et non permanents telles que présentées ci-dessus ;
- o approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- o autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 16 – RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LA MISSION COMMUNICATION & NUMERIQUE

La Mission communication et numérique a recours à l'apprentissage depuis février 2021.

Le contrat d'apprentissage prenant fin le 13 septembre 2024, il est proposé de recruter un nouvel apprenti graphiste d'un niveau minimum de formation Bac+3. La durée du contrat d'apprentissage sera déterminée en fonction de la durée de formation attribuée au diplôme ou titre professionnel préparé.

Ce recrutement permettrait de poursuivre et de développer l'internalisation et la maîtrise des productions de la mission communication & numérique, dont l'impact financier est estimé à 30K€ d'ici 2025. L'orientation activité graphique donnée aux missions ira de pair avec la création de la gamme de la production liée au tourisme.

L'Etat prendrait en charge la totalité des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales ainsi que les cotisations salariales dues au titre des salaires versés. Le CNFPT financerait une partie de la formation pour ce métier considéré comme prioritaire.

Outre ces avantages financiers, l'apprentissage est le moyen de maintenir notre action en faveur de l'accompagnement des jeunes dans le développement de leurs compétences et de créer des opportunités d'échanges très riches entre l'apprenti(e) et les agents.

C'est pourquoi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le règlement fixant les modalités de contribution financière du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la liste des montants maximaux pour le calcul de prise en charge des frais de formation des apprentis par diplôme ou titre à visée professionnelle,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de recourir au contrat d'apprentissage pour la Mission communication & numérique,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 17 – CREATION D'UNE AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE AU SEIN DU ZÈBRE DE BRAY-SUR-SOMME

Dans le cadre de l'ouverture de la structure France Services au sein du Zèbre de Bray-sur-Somme depuis le 1^{er} janvier 2024, il est proposé la création d'une agence postale intercommunale à compter du 1^{er} septembre 2024. L'objectif est de proposer une offre de services et une relation de qualité adaptées aux besoins de la population dans un même lieu, avec une amplitude d'ouverture plus importante.

Par délibération du 20 février 2024, la Commune de Bray-sur-Somme a dénoncé la convention passée avec La Poste et procédera à la fermeture de l'agence postale communale le 31 août 2024. La création de l'agence postale intercommunale au public pourrait ainsi être effective au 1^{er} septembre 2024, avec une ouverture programmée le 9 septembre 2024.

L'agence postale intercommunale proposera :

- Un service courrier/colis : vente de timbres et d'enveloppes prêt à poster et d'emballages colissimo, fournitures d'autres produits courrier/colis sur commande, retrait de lettres et colis en instance, dépôt des lettres et colis y compris recommandés (hors valeur déclarée), contrat de réexpédition de courrier, garde de courrier ;
- Les services de la Banque Postale : retrait ou dépôt d'espèces sur CCP et compte épargne jusqu'à 500 euros par semaine et par compte, transmission au bureau de poste des versements d'espèces sur CCP ou compte d'épargne, procurations liées au service financier, demandes de services liées au CCP.

Les modalités de fonctionnement s'exercent dans le cadre réglementaire d'une convention signée entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et La Poste, d'une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette convention, dont le projet en annexe à la présente note, prévoit notamment la formation des agents communautaires affectés à cette mission, ainsi qu'une indemnité compensatrice mensuelle de 1 335 euros. Cette participation est évolutive et indexée au prix de la consommation.

Les équipements seront fournis par la Poste (boîte aux lettres, coffre-fort, matériel informatique et ilot numérique). La Poste approvisionnera et apportera un soutien technique, logistique et commercial. Les travaux du nouvel aménagement de l'espace feront l'objet d'une demande de subvention auprès des services de la Poste.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du conseil municipal de Bray-sur-Somme du 20 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- o valide la création d'une agence postale intercommunale installée au sein du Zèbre de Bray-sur-Somme à compter du 1^{er} septembre 2024,
- o approuve la convention à intervenir avec La Poste pour l'ouverture de l'agence postale intercommunale telle qu'annexée,
- o inscrit au budget les crédits correspondants,
- o autorise le président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

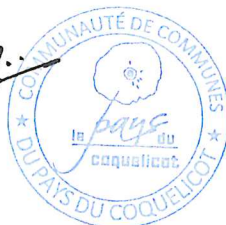
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 1 ABSTENTION BEGYN EMILIE (COURCELLES-AU-BOIS), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 18 – GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, leur permettant d'acquérir, le plus souvent, une première expérience professionnelle.

Une gratification est obligatoire dès que le stage est supérieur à 2 mois consécutifs ou équivalent à 2 mois non consécutifs au cours d'une même année universitaire. La gratification n'a pas le caractère d'une rémunération. Son montant doit être précisé dans la convention de stage. Selon l'article D.124-8 du code de l'éducation, la durée du stage est calculée en fonction du temps de présence effective du stagiaire :

- Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour ;
- chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois ;
- Un mois correspond à 154 heures de présence.

La gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire effectue au moins 309 heures sur une même année universitaire. Le montant minimal horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond de la Sécurité Sociale. Le calcul de la gratification mensuelle s'effectue en fonction des heures réellement effectuées.

C'est pourquoi,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.124-1 et suivants et article D.124-1 et suivants,

Vu le code du travail notamment l'article D.1221-23-1,

Vu le code de la sécurité sociale notamment article L.242-4 et D.242-2-1,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- o valide le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur pour les stages d'une durée supérieure à deux mois, au taux minimal du plafond de la Sécurité Sociale,
- o approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- o autorise le président à signer les conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE PRÉSIDENT,
MICHEL WATELAIN**



**LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,
GEOFFREY CROCHET**



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 19 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MARATHON DU PAYS DU COQUELICOT

L'association du Marathon du Pays du Coquelicot organise depuis 2005 les courses du Pays du Coquelicot sur le territoire communautaire. Ces courses constituent l'une des plus importantes manifestations sportives départementales dans le calendrier des coureurs. Au-delà de l'aspect événementiel et sportif, cette manifestation annuelle a pour but de collecter des dons au profit d'associations caritatives tout en saluant la mémoire des acteurs des batailles de la Somme. Elle permet ainsi de valoriser le territoire et de fédérer ses habitants autour d'une opération caritative.

La 19^e édition sera organisée le dimanche 8 septembre 2024. Elle permettra de soutenir l'IME d'Albert et lui permettra d'acquérir une structure ludique extérieure pour les enfants atteints de déficience intellectuelle.

Fidèle partenaire de l'événement, la Communauté de communes souhaite de nouveau apporter son soutien technique et financier à cette manifestation populaire au rayonnement communautaire et départemental qui s'inscrira par ailleurs dans la dynamique engagée autour du centenaire de l'aéronautique au Pays du Coquelicot / 1924-2024.

La Communauté de communes apportera une aide financière de 3000 € (2500€ pour l'événement et 500€ pour la contribution de l'association au centenaire de l'aéronautique au Pays du Coquelicot). L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, flammes, arche d'arrivée).

Une convention de partenariat sera mise en place avec l'association.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle globale d'un montant maximum de 3000€ pour l'Association Marathon du Pays du Coquelicot,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuve la convention de partenariat, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 20 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DIGGER COTE 160

L'association Digger Cote 160 opère un large travail de formation des jeunes, de promotion touristique et de valorisation du patrimoine local au Pays du Coquelicot. Spécialisée dans la reproduction d'avions de la Première Guerre mondiale comme celui du Baron Rouge ou actuellement d'une réplique du SPAD de Guynemer, elle fait largement participer les jeunes étudiants, lycéens, collégiens et écoliers du territoire à ses activités à l'occasion d'animations, de stages de formation ou de tournages de films.

L'association est également à l'origine du son et lumière de Pozières qui retrace, chaque été, au mois de juillet, une partie de l'histoire de la Première Guerre mondiale à Pozières.

À l'occasion du centenaire de l'Aéronautique du Pays du Coquelicot, l'association et la Communauté de communes souhaitent s'associer pour créer ensemble un son et lumière sur le thème de l'aéronautique et l'histoire des avions Potez, le 1^{er} juin 2024 devant la Basilique Notre-Dame de Brebières. Cet événement permettra de lancer officiellement l'inauguration de l'exposition du centenaire, proposée par l'Association Aéronautique Histoire de Méaulte, qui se déroulera du 1^{er} au 21 juin dans les vitrines des commerçants d'Albert, au Zèbre d'Albert et au Théâtre du Jeu de Paume. Le spectacle entièrement imaginé, produit et mis en scène par l'association viendra compléter les vidéos et éléments de mapping projetés sur la Basilique. Il nécessite quelques frais de création et de production sans lesquels le spectacle ne pourrait aboutir.

Afin de garantir le bon déroulement de ce son et lumière gratuit, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite apporter son soutien technique et financier à l'association.

La Communauté de communes apportera une aide financière de 1540 €. L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, diffusion aux communes et secrétariats de mairie).

Une convention de partenariat sera mise en place avec l'association.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une subvention globale d'un montant maximum de 1540 € pour le spectacle du son et lumière à l'association Digger Cote 160 du 1^{er} juin 2024,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association Digger Cote 160, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR 1 ABSTENTION, CHRISTOPHE LEMAITRE (HARPONVILLE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 21 – APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS D'ACHEUX-EN-AMIÉNOIS POUR LE ZÈBRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L5214-16V, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Ces fonds de concours peuvent financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a sollicité la commune d'Acheux-en-Amiénois pour l'octroi d'un fonds de concours relatif à la construction du Zèbre situé dans la commune.

En effet, le pôle de services publics à Acheux-en-Amiénois regroupe une médiathèque communautaire et des espaces d'activités, un espace France Services, une agence postale intercommunale, un espace de coworking, ainsi qu'un bureau pour la permanence mairie et une salle pour les associations locales.

La Communauté de communes a donc sollicité la commune pour un financement relatif au reste à charge dédié à la partie communale, à savoir 111 400 €.

Lors de sa dernière réunion de Conseil municipal, la commune a délibéré favorablement pour le versement de cette participation.

Il convient alors d'approuver le fonds de concours d'Acheux-en-Amiénois.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu le courrier de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à la commune d'Acheux-en-Amiénois en date du 1^{er} février 2024,

Vu la délibération de la commune d'Acheux-en-Amiénois approuvant le versement d'un fonds de concours de 111 400 € à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot en date du 16 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

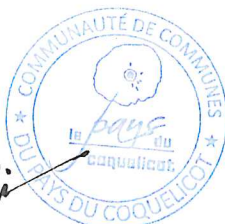
- approuve le versement d'un fonds de concours de 111 400 € de la commune d'Acheux-en-Amiénois pour la construction du Zèbre,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR 1 ABSTENTION, ROMAIN MAREEN (ALBERT)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 22 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Les comptes de gestion 2023 présentés par Mr Stéphane Mathieu, comptable public, sont en adéquation avec les comptes administratifs présentés par le Président pour le budget principal de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et pour les budgets annexes Spanc, Parcs d'activités, Eau concession, Assainissement concession, parc d'activité Aéroport de Picardie, parc d'activité Henry POTEZ, parc d'activité de l'avenir et parc d'activité de Bray-sur-Somme. Sont joints en pièces annexes, pour chacun des budgets, les états issus des comptes de gestion et reprenant les résultats budgétaires 2023 ainsi que le résultat cumulé.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Les Comptes de Gestion 2023 sont :

- BUDGET « PRINCIPAL » : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- BUDGET « SPANC » : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- BUDGET « EAU CONCESSION » : *ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX)*
- BUDGET « ASSAINISSEMENT CONCESSION » : *ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX)*
- BUDGET « PARCS D'ACTIVITES » : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- BUDGET « PARC D'ACTIVITÉ » AEROPOLE DE PICARDIE : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- BUDGET « PARC D'ACTIVITÉ » HENRY POTEZ : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- BUDGET « PARC D'ACTIVITÉ » DE L'AVENIR : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- BUDGET « PARC D'ACTIVITÉ » DE BRAY-SUR-SOMME : *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,
GEOFFREY CROCHET

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'GC', written over a horizontal line.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 23 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le Président de la Communauté de communes peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Après avoir présenté sa candidature, Anna-Maria Lemaire, Vice-Présidente, est élue à l'unanimité.

Le compte administratif est un compte de résultat présenté par le Président. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats), en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

L'examen du compte de gestion 2023 fait ressortir une identité d'exécution d'écriture avec le compte administratif 2023.

Le rapport de présentation des comptes administratifs 2023 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est joint en annexe.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1961 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 avril 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Considérant le retrait du Président de la Communauté de communes au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2023 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

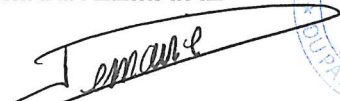
Les Comptes Administratifs 2023 sont :

- BUDGET « PRINCIPAL » : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- BUDGET ANNEXE « SPANC » : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- BUDGET ANNEXE « EAU CONCESSION » : *ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX)*
- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT CONCESSION » : *ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX)*
- BUDGET ANNEXE « PARCS D'ACTIVITES » : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉS » AEROPOLE DE PICARDIE : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*
- BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉS » HENRY POTEZ : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*
- BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉS » DE L'AVENIR : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*
- BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES » DE BRAY-SUR-SOMME : *ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LA PRESIDENTE DE SEANCE,

ANNA-MARIA LEMAIRE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 24A – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2023 du budget principal de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	-3 928 930,80 €	826 188,85 €	D: 855 988,30 € R: 633 194,20 €	-222 794,10 €
Fonctionnement	8 202 837,96 €	3 737 566,81 €		

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget principal comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	11 940 404,77 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	3 325 536,05 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	8 614 868,72 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		8 614 868,72 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-3 102 741,95 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 24B – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION**

Le compte administratif 2023 du budget annexe eau concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	433 879,33 €	-465 464,30 €	D: 389 257,41 € R: 457 489,93 €	68 232,52 €
Fonctionnement	1 006 853,58 €	-45 495,74 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe Eau Concession comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	961 357,84 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	961 357,84 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		961 357,84 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-31 584,97 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER VAUX)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 24C – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION

Le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	-347 811,64 €	-336 763,50 €	D: 181 015,17 € R: 883 809,76 €	702 794,59 €
Fonctionnement	740 750,23 €	-38 011,98 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe assainissement concession comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	702 738,25 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	702 738,25 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		702 738,25 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-684 575,14 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER VAUX)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 24D – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le compte administratif 2023 du budget annexe Spanc la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	0,00 €	0,00 €	D: 0,00 €	0,00 €
			R: 0,00 €	
Fonctionnement	11 912,95 €	10 081,54 €	D: 9 786,00 €	-9 786,00 €
			R: 0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe SPANC comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	21 994,49 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	21 994,49 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		21 994,49 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 24E – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉ AÉROPOLE DE PICARDIE

Le compte administratif 2023 du budget annexe parc d'activité Aéroport de Picardie de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	0,00 €	-16 035,90 €	D: 0,00 € R: 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	50 000,22 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe parc d'activité Aéroport de Picardie comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	50 000,22 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	50 000,22 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		50 000,22 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-16 035,90 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 24F – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
PARC D'ACTIVITÉ HENRY POTEZ**

Le compte administratif 2023 du budget annexe parc d'activité Henry POTEZ de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	0,00 €	-26 875,00 €	D: 0,00 € R: 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	-65,00 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe parc d'activité Henry POTEZ comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	-65,00 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	-65,00 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		-65,00 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-26 875,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Demancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 24G – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉ DE L'AVENIR

Le compte administratif 2023 du budget annexe parc d'activité de l'Avenir de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	0,00 €	-67 540,00 €	D: 0,00 € R: 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	505,55 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe parc d'activité de l'Avenir comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	505,55 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	505,55 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		505,55 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-67 540,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 24H – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉ DE BRAY-SUR-SOMME

Le compte administratif 2023 du budget annexe parc d'activité de Bray-sur-Somme de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser de l'exercice 2023	Solde restes à réaliser 2023
Investissement	0,00 €	0,00 €	D: 0,00 €	0,00 €
			R: 0,00 €	
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat du budget annexe parc d'activité de Bray-sur-Somme comme indiqué ci-après :

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	0,00 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit C (=A-B)		0,00 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 25 – RENOUELEMENT DES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Afin de faciliter la gestion du renouvellement des collections (dépense de fonctionnement) au sein des 3 médiathèques du territoire, il est proposé la mise en place d'une autorisation d'engagement sur 3 exercices budgétaires.

L'exercice 2024 intègre les médiathèques d'Albert et de Bray-sur-Somme. Concernant Acheux-en-Amiénois, la constitution du fonds documentaire relève de la section d'investissement.

A partir de 2025, les 3 médiathèques sont intégrées à l'autorisation d'engagement.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'une autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement, pour l'opération relative au renouvellement des collections des médiathèques, comme suit :

chapitre		Montant prévisionnel de l'AE	CP ouverts au titre de l'exercice		
			2024	2025	2026
		256 700,00 €	63 500,00 €	96 600,00 €	96 600,00 €
011	Charges à caractère général	256 700,00 €	63 500,00 €	96 600,00 €	96 600,00 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION RENE DELATTRE (MIRAUMONT)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 26 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

La programmation pluriannuelle d'investissement présentée lors du débat d'orientation budgétaire intégrait une dépense de 500 000 € TTC par an pour les dépenses de voirie, dans la continuité des crédits inscrits ces dernières années.

La précédente autorisation de programme mise en place pour la voirie communautaire étant close, et afin de mener à bien le prochain marché de voirie 2024-2025-2026, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme à hauteur de 1 500 000 € répartie sur 3 exercices budgétaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, pour la voirie communautaire, comme suit :

chapters		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
			2024	2025	2026
		1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	immobilisation en cours	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

- précise que les dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :

F.C.T.V.A. : 246 060 €

Autofinancement : 1 253 940 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 27 – DEMOLITION DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION ET CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT A BRAY-SUR-SOMME MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Suite à la construction de la nouvelle station de dépollution de Bray-sur-Somme, il est nécessaire de créer un poste de refoulement des eaux usées rue de Béthisy et de démolir l'ancienne station d'épuration.

Ces travaux se dérouleront sur les exercices 2024 et 2025. Afin de minimiser l'impact budgétaire de cette opération importante, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme sur deux exercices budgétaires.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, pour la construction d'un poste de refoulement des eaux usées rue de Béthisy et la démolition de l'ancienne station d'épuration comme suit :

chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice	
			2024	2025
		725 000,00 €	362 500,00 €	362 500,00 €
23	Immobilisations en cours	725 000,00 €	362 500,00 €	362 500,00 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 28 INTERCONNEXION FRICOURT-MAMETZ MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur « eau potable », la Communauté de communes entreprend la réalisation d'une interconnexion entre les communes de Fricourt et Mametz. Il est proposé la mise en place d'une autorisation de programme de façon à programmer, de manière pluriannuelle, les crédits de paiement destinés à la réalisation des opérations suivantes :

- Interconnexion Fricourt-Mametz
- Renforcement des canalisations rue de la libération et du moulin à Mametz
- Interconnexion Mametz-Carnoy
- Renouvellement du surpresseur de Fricourt
- Réhabilitation du réservoir de Fricourt
- Remplacement des pompes du forage de Fricourt

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, pour l'opération relative à l'interconnexion Fricourt-Mametz, comme suit :

Chapitres		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice			
			2024	2025	2026	2027
		1 491 000,00 €	336 000,00 €	493 500,00 €	462 000,00 €	199 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	71 000,00 €	16 000,00 €	23 500,00 €	22 000,00 €	9 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 420 000,00 €	320 000,00 €	470 000,00 €	440 000,00 €	190 000,00 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 29 – RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA PRAIRIE, RUE DE CORBIE ET RUE DE DERNANCOURT A ALBERT MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Dans le cadre des travaux de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement et de la mise en conformité de la station d'épuration sur la commune d'Albert, de lourdes opérations de travaux de restructuration des réseaux d'assainissement vont être entreprises.

Au regard des montants importants à supporter par la collectivité, il est proposé la mise en place d'une autorisation de programme de façon à échelonner les crédits de paiement et ainsi éviter l'inscription de la totalité des crédits budgétaires sur un seul exercice.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, pour l'opération relative à la restructuration des réseaux d'assainissement rue de la Prairie, rue de Corbie et rue de Dernancourt à Albert, comme suit :

chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
			2024	2025	2026	2027	2028
		2 422 590,00 €	140 000,00 €	429 594,00 €	820 000,00 €	820 000,00 €	212 996,00 €
20	Immobilisations incorporelles	315 990,00 €	140 000,00 €	129 594,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	6 396,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 106 600,00 €		300 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	206 600,00 €

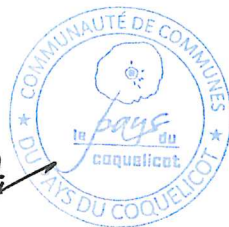
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 74 VOIX POUR, 1 ABSTENTION LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 30 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2024, l'hypothèse retenue est celle de la non-évolution des taux d'imposition. En effet, au regard de la revalorisation des bases locatives de 3,90% en 2024, l'évolution du produit de la fiscalité devrait permettre de couvrir l'évolution des dépenses de la collectivité.

Concernant le taux de TEOM, désormais, cette taxe se scinde en deux parties :

- La part fixe, définie par le taux voté par l'assemblée délibérante et appliqué sur les bases locatives
- La part variable, définie selon un prix à la levée voté également par l'assemblée délibérante et appliqué à chaque foyer selon le nombre de levées.

Pour 2024, au regard de la baisse des tonnages collectés en 2023 et dans la perspective d'une stabilité de ces derniers, il est proposé de passer le taux de TEOM à 12%.

	TAUX				
	2020	2021	2022	2023	2024
C.F.E.	22.36 %	22.36 %	22.36 %	22.36 %	22.36 %
T.F.B.	1.00 %	1.00 %	1.00 %	1.00 %	1.00 %
T.F.N.B.	1.57 %	1.57 %	1.57 %	1.57 %	1.57 %
T.H				13,16 %	13,16 %
T.E.O.M.	13.40 %	13.40 %	15.00 %	15.00 %	12.00 %

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 19 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de fixer les différents taux d'imposition comme suit pour l'année 2024 :

- Taux de la cotisation foncière des entreprises : 22.36%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.00%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.57%
- Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 13.16%
- Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12.00%

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédaucourt, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 31 – TEOM INCITATIVE – GRILLE TARIFAIRE 2024

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés et conformément aux délibérations du 15 février 2021 et du 6 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) à la levée.

Une part incitative (part variable) s'ajoutera donc à la part fixe de la TEOM lors de la transmission des avis d'imposition sur le foncier bâti dès septembre 2024.

Cette part incitative estimée à 735 801 €, qui représente 20 % du coût total du service, est rapportée au volume annuel de 34 483 120 L des déchets collectés pour définir un prix au litre.

Ce prix au litre est ensuite appliqué à chaque type de conteneur, avec une réduction de 10% pour les bacs de 240L et de 360L, et aux rouleaux de sacs, pour déterminer le prix unitaire à la levée.

L'ensemble des levées comptabilisées et le nombre de rouleaux de sacs distribués sur l'année N-1 sert de base de calcul à la part incitative de la TEOMi en année N.

Grille tarifaire proposée pour 2024 :

Volume du conteneur	Tarif unitaire à la levée
140 Litres	2,99
240 Litres	4,61
360 Litres	6,91
660 Litres	14,08
Volume du sac	Tarif d'un rouleau
30 Litres (26 sacs)	16,64
50 litres (26 sacs)	27,74

Les montants sont révisables chaque année par voie de délibération.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520 et suivants, 1522 bis, 1636 B undecies, 1639 A bis et 1641,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L541-1 sur la prévention et gestion des déchets,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 février 2021 relative à la répartition de la part fixe et de la part variable appliquée à la TEOMi,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 décembre 2021 relative à la modification du planning de mise en œuvre de la TEOMi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 12 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la grille tarifaire 2024 ci-dessus pour le coût de la levée
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS RENE DELATRE (MIRAUMONT), MICHEL CAILLET (SUZANNE), DOMINIQUE BIERWALD (POZIERES), EMILIE BEGYN (COURCELLES-AU-BOIS), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

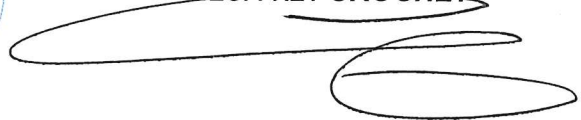
LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 32 – BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2024

Le Conseil communautaire réuni le 27 septembre 2021, a approuvé l'institution de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.1530 bis du Code Général des Impôts (CGI), le produit de cette taxe doit être arrêté avant le 15 avril.

Le produit de la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF), soit un montant maximal autorisé de 1 173 800 euros (29 345 habitants en 2024 x 40 €). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation et Cotisation Foncière des Entreprises).

Le produit de cette taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.1530 bis Code Général des Impôts (CGI),

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot du 27 septembre 2021 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant le programme de travaux proposé au budget 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à hauteur de 152 966 €,
- autorise Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX), MICHEL CAILLET (SUZANNE), PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75
=====

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,
d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 33 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

Vu la délibération du 19 février 2024 concernant les orientations budgétaires 2024,

Considérant la présentation du projet de budget à la commission « finances, administration générale » le 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les budgets primitifs de l'exercice 2024 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Les budgets primitifs 2024 sont :

- *BUDGET « PRINCIPAL » : ADOPTÉ PAR 64 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS, PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), EMILIE BRUGE (ENGLEBELMER), JEAN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT), ERIC COULON (ALBERT), HUGUES FRANCOMME (MEALTE), ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN-DE-PICARDIE), 5 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), EMILIE BEGYN (COURCELLES-AU-BOIS), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)*
- *BUDGET ANNEXE « SPANC » : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS, PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), ERIC COULON (ALBERT), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- *BUDGET ANNEXE « EAU CONCESSION » : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS, JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), ERIC COULON (ALBERT) 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- *BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT CONCESSION » : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS, LAËTITIA DEHAN (ECLUSIER-VAUX), ERIC COULON (ALBERT), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- *BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉ » AEROPOLE DE PICARDIE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS, ERIC COULON (ALBERT), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- *BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉ » HENRY POTEZ : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), ERIC COULON (ALBERT), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT).*
- *BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉ » DE L'AVENIR : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), ERIC COULON (ALBERT), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*
- *BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉ » DE BRAY-SUR-SOMME : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), ERIC COULON (ALBERT), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 29 mars 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 16/04/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 75

*L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Engelbelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1B à la Q n°34 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°1B à la Q n°34 ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefevre.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Cathy Ribeiro-Dhéret, Julie Boxoen à Maxime Lajeunesse, Virginie Caron-Decroix à Anna-Maria Lemaire d'Acheux-en-Amiénois, Laurence Catherine à Patrick Cauchefer, Laurie Clément à Claude Cliquet, Stéphane Demilly à Alain Dégardin, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Vimeux à Geoffrey Crochet ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Mathieu Delaporte d'Albert, de Frise, Michel Randjia à Michel Caillet de Suzanne, de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix, de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 34 – AVENANT N°4 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE DES COMMUNES DE CURLU, ECLUSIER-VAUX, MARICOURT ET MONTAUBAN-DE-PICARDIE

Par contrat d’affermage signé le 13 juin 2012 et modifié par 3 avenants, la SAUR assure l’exploitation du service public d’eau potable des communes de Curlu, Eclusier-Vaux, Maricourt et Montauban-de-Picardie.

Ce contrat arrivant à échéance le 14 juin 2024, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire afin de permettre à la Communauté de Commune du Pays de Coquelicot de terminer la procédure de passation du contrat multiservices des services publics d’eau potable et d’assainissement avec la désignation d’un nouveau délégataire à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, afin d’assurer la continuité du service public durant cette période et conformément à l’article R.3135-7 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), il est proposé d’établir un avenant de prolongation de la durée du contrat d’affermage avec la Société SAUR.

C’est pourquoi ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le contrat de délégation du service public d’eau potable avec la société SAUR en date du 13 juin 2012 et l’avenant n°3 (ajustement du contrat suite à la prise de la compétence eau par la Communauté de communes) en date du 28 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

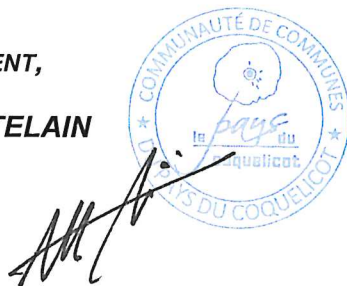
- approuve l’avenant (n°4) au contrat de concession SAUR afin de prolonger la durée du contrat jusqu’au 31 décembre 2024, tel qu’annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

GEOFFREY CROCHET

